

VOL. XIV

NOVEMBRE 1908

N° 11

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

— — —
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

— — —
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

— — —
*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'octobre : — Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu. — Mgr de Lauberivière (*suite et fin*). — La famille Adhémar de Lantagnac; Réponses : M. de Croizille, Régis Roy. — Questions.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement - - - - - **\$2.00 par année.**

PUBLICATIONS RÉCENTES

Projet de colonisation, par le P. Marcel Martineau, S. J. — Bureaux du "Messager Canadien", rue Rachel, Montréal.

Les étapes d'une classe au Petit Séminaire de Québec, 1859-1868, par l'abbé D. Gosselin. S'adresser à l'auteur, à Charlesbourg.

Les tremblements de terre de la région de Québec, par Mgr J.-C. K.-Laflamme.

Review of Historical Publications relating to Canada (1907).

L'abbé Holmes et l'instruction publique, par l'abbé Auguste Gosselin. Prix \$0.50. S'adresser à l'auteur, à St-Charles de Bellechasse.

Les champs de bataille de Québec. La voix de l'histoire.

Missisquoi county historical Society. Third Annual Report Illustrated.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV NOVEMBRE 1908 N° 11

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(*Suite*)

Dans le numéro précédent, nous avons publié un long compte rendu des dépenses que le chanoine de la Corne avait faites depuis son départ de Québec et pendant son séjour en France.

Il fait suivre ce document de la lettre suivante, qui n'est pas datée ; mais par le texte on voit qu'elle a été écrite en avril 1752 :

“ Messieurs, Vous trouverez sans doute que ma dépense est forte ; j'en conviens, surtout pour un Chapitre aussi pauvre que le nôtre. C'est aussi une des principales causes et raisons qui me déterminèrent, l'année dernière, à m'en retourner et qui ne m'y portent pas moins cette année ; mais quelque forte qu'elle vous paraisse, j'ai cependant épargné le plus qu'il m'a été possible, et je n'ai pu me dispenser, pour nos intérêts, de la faire telle qu'elle est portée dans l'état ci-joint.

“ Vous trouverez encore l'article des fiacres considérable pour la 1^{ère} année. Consultez nos Canadiens qui viennent à Paris ; il n'y en a pas un à qui il n'en coûte plus de 300 l. pour 4 mois, sans y avoir d'affaire pressante que de faire leur cour à Versailles. Vous avez dû être informés, messieurs, que l'hiver dernier a été remarquable par les pluies continuelles, et au point que la Seine était tellement débordée que le premier guichet était noyé et inondé, et le chemin ordinaire de Versailles, en sorte qu'il fallait faire un grand tour.

“ Vous connaissez l'étendue de cette ville et le peu de temps qu'il y a dans la journée à faire des visites qui ne commencent qu'à 11 heures du matin jusqu'à 2 heures, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 8. Je ne pouvais me dispenser, dans les circonstances où je me trouvais, d'aller en fiacre, tant à cause des pluies ou de l'étendue du chemin que du grand nombre de personnes que j'avais à voir sans retardement. Souvent même qu'il ne pleuvait pas, je ne pouvais aller à pied à cause des boues et éclaboussures des carosses et de la grande quantité de voitures, ce qui met hors d'état de paraître convenablement et d'entrer dans des appartements où tout reluit et où l'on marche le plus souvent sur des tapis magnifiques. Quoi qu'il en soit, j'ai encore plus marché ici que je n'ai fait dans mon pays en quatre années, et n'ai point pris de fiacres que je ne me le sois reproché. Je comptais que cet article se montait beaucoup plus haut, attendu la quantité d'articles que je voyais portés sur mon journal, quoi qu'il soit bien assez fort.

“ Le dernier hiver ayant été moins sale, vous verrez que j'ai aussi plus épargné pour cet article. Il m'a cependant fallu faire à peu près les mêmes démarches, aller et venir sans relâche, comme il me faudra faire jusqu'à la fin. Vous sentez bien, messieurs, que j'ai par date tous les articles et même les personnes chez qui j'allais à chaque fois que j'ai pris un fiacre ; je vous les

présenterai si vous le jugez nécessaire. Je n'ai réuni ces articles en un que pour vous épargner la lecture de de 3 à 4 pages et à moi la peine de les écrire.

“ Quand à la nourriture, vous trouverez encore cet article bien fort, et cela est vrai ; mais, messieurs, on ne peut dépenser moins pour être convenablement. La vie est fort chère ici : la livre de viande se vend 8 sols. J'ai voulu d'abord prendre mes repas dans une auberge où il ne m'en coûtait que 1 l. 3 s. par repas ; mais à la 3^{me} fois, je m'aperçus, ainsi que M. Lotbinière, que non seulement nous n'étions pas convenablement, mais pas même en sûreté, étant mêlés avec toutes sortes de gens. J'aurais pu épargner, en me mettant dans un séminaire ; les Missions Etrangères qui était celui qui me convenait davantage m'était interdit de toute façon ; M. de Lalane m'ayant dit qu'il aurait bien voulu avoir une chambre à m'offrir, mais qu'elles étaient toutes remplies, tandis que l'abbé de Gannes et l'abbé Vincelot en savaient plusieurs de vides. La principale raison qui m'a empêché de faire toutes les recherches que j'aurais pu faire, est que je ne pouvais m'assujétir aux heures des communautés pour les repas, qui se font principalement dans le temps où on doit faire des visites. Aussi ai-je plus souvent dîné à 2 heures et demie qu'à 1 heure et demie, et soupé régulièrement à 9 heures du soir. Voilà, messieurs, ce qui m'a contraint d'aller journallement à l'auberge ; quoiqu'on y soit assez bien, il faut cependant y passer pour savoir combien cela est désagréable de toute façon. J'aurais été avec plaisir chez le bonhomme de Lorme (1) ; mais il s'est fait une habitude de ne presque point souper ; d'ailleurs si tôt que sa santé lui permet de sortir, il mange le plus souvent chez quelque connaissance et assez rarement chez lui. En outre, il est fort éloigné,

(1) C'est notre chanoine ; son nom s'écrivait de bien des manières !

ce qui m'aurait occasionné encore plus de frais pour les voitures.

“ Vous connaîtrez que Versailles est un gouffre pour l'argent. Je comptais encore y avoir fait plus de voyages et que la dépense se monterait plus haut ; mais j'ai été agréablement surpris d'en décompter. Il m'a fallu d'abord y aller souvent, le ministre m'ayant donné espérance à mon arrivée de terminer par lui-même. J'étais par conséquent dans le cas de lui faire ma cour assidûment et de revenir à Paris pour suivre ma consultation et conférer avec nos avocats et les presser. Si tôt que le ministre m'a eu fait connaître qu'il ne pouvait juger par lui-même, mais que le roi évoquait cette affaire, il m'a encore fallu y aller à l'ordinaire pour 1^o demander le conseil de dépêche, 2^o l'expédition de l'arrêt, ce qui m'a tenu jusqu'à mon départ à aller continuellement au dit Versailles.

“ Je ne vous compte que douze mois pour ma nourriture, quoiqu'il y en ait près de 17 que je suis en France. Je supprime le temps que j'ai passé dans ma famille, quoiqu'il m'en ait autant et plus coûté que si je fusse revenu à Paris, par les petits présents que j'ai été dans le cas de faire pour reconnaître leur attention, et les voyages que j'ai faits d'un parent à l'autre pendant ce temps, qui m'ont coûté ainsi que les domestiques. J'ai aussi quelquefois été invité où il ne m'en coûtait rien ; mais aussi j'ai été dans le cas de rendre souvent ; il m'a fallu donner à dîner aux abbés de Gannes et De Lorme lorsqu'ils sont venus chez moi pour nos affaires, quoique ce ne soit pas arrivé souvent. Aussi, messieurs, il m'en a coûté souvent 2 l. pour ma couché et mon souper dans tous mes voyages et tousjours 1 l. 16 s. par repas pendant tout le temps des caresmes pendant lesquels j'ai soupé le plus souvent et même fait gras, à cause de mes maux d'estomac par l'ordre d'un fameux médecin. Aussi, messieurs, ai-je dépensé depuis mon séjour en France 800 l. que ma

famille m'a envoyées, plus de 500 l. que j'avais apportées avec moi et 716 l. de mon canonicat de cette année avec 100 l. que mon cousin Péan m'a envoyés pour les petits fauteuils que j'avais envoyées en Canada, pour remplacer ceux que j'avais rendus à M. Gaillard ; et je dois à présent à M. Goguet tout ce que vous m'avez envoyé à très peu de chose près ; cela est comme j'ai l'honneur de vous le marquer et, je vous le jure, mon entretien me coûte considérablement. Il m'en coûte jusqu'à 5 s. par chemise, etc., mon blanchissage va à 1 l. par semaine compris les rabats, 4 habits complets, bas de soie, vestes de soie, car il faut être convenablement. Enfin Dieu soit béni ; pourvu que nous réussissions, je ne regretterai rien.

“ J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

“ Messieurs,

“ Votre très humble et très obéissant serviteur,

“ LACORNE, p^{tre}.”

Cette lettre, comme je l'ai dit, est du mois d'avril 1752. M. de la Corne en avait écrit antérieurement quelques autres que je citerai en partie seulement, et qui font connaître ses premières impressions, son premier travail et les causes du prolongement de son séjour en France.

Lettre au Chapitre, 10 février 1751 :

“ Messieurs, C'est avec une joie bien sensible que je profite des lères occasions pour vous donner des marques de mon respectueux attachement et des nouvelles de ce pays ; je ne vous parlerai que de celles, qui nous intéressent, n'ayant pas le temps de m'appliquer aux autres.

“ Grâce au Seigneur, jusqu'à présent nos affaires paraissent prendre un bon train ; j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, il y a 8 ou 10 jours, par l'Angle-

terre. J'ai été un mois entier sans pouvoir avoir réponse de ma consultation. J'ai choisi MM. de Héricourt, Estève et Simonel, très célèbres et éclairés. Ils concluent que le Chapitre est bien fondé dans ses demandes. Je joins à celle-ci une copie de la consultation que vous voirez être bien consolante pour nous, pourvu que messieurs du séminaire ne produisent pas un acte valide de l'ancienne réunion de la cure au séminaire antérieurement à l'érection du Chapitre. Car en ce cas, le Pape n'eut pas été le maître de nous donner cette cure, ni le roi, que MM. du séminaire n'en eussent fait une légitime démission. J'ai été 15 jours ou 3 semaines dans des trances effroyables, les avocats me disant que cette union au séminaire leur paraissait réelle et antérieurement faite, qu'ils n'espéraient guère de succès de notre procès.

“Mais à force de leur porter de nouveaux morceaux, ils tombèrent sur les titres et prise de possession de la cure par M. Dupré, qu'ils regardent dans les circonstances présentes comme une pièce péremptoire, MM. du séminaire reconnaissant ne tenir la cure que de la prétendue démission faite par les chanoines séminaristes. M. de Héricourt dit que nos lettres patentes sont superbes et ne peuvent être susceptibles d'aucunes difficultés, ni chicanes, comme celles qui sont obtenues sur requête. Elles forment l'état de l'évêché et du Chapitre. Il m'a assuré que c'était aux juges seuls à faire exécuter la bulle... je suis après consulter sur la difficulté entre M. l'Evêque et nous au sujet de la nomination à la cure et comment il faut interpréter la bulle... Le ministre nous a donné à entendre que le roi allait évoquer le procès... Je fais présentement ma cour à M. le maréchal de Nouailles; il commence à mordre dans l'affaire; j'espère beaucoup de ce côté-là; il m'a assuré qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui, il peut beaucoup. J'ai en outre bien des personnes qui s'intéressent pour nous... j'emploie ma petite indus-

trie pour faire solliciter le ministre, afin qu'il devienne pour le Chapitre un second Pontchartrain... M. de Lorme commence à être un peu pesant et cassé, il est souvent malade ; mais, messieurs, il m'a paru qu'il est parfait honnête homme et très attaché à son corps, il a fort bien pris mon arrivée.....Il me reste à vous parler de M. de Lalanne. J'ai su que jamais homme ne fut plus démonté que lui, lorsqu'il apprit mon arrivée en France. Si on voulait le croire, Monseigneur serait grandement l'ennemi du Chapitre. Il a même assuré qu'il s'entendait avec eux et leur avait promis de ne pas intervenir dans le procès ; si le séminaire gagnait contre le Chapitre, qu'il prendrait toujours un prêtre du séminaire pour le nommer à la cure. Il s'est escrimé de cette façon partout sur ce que j'avais ici répandu à mon arrivée que M^{gr} de Québec avait été satisfait en dernier lieu de la demande du Chapitre..."

La lettre suivante de M. de L'Orme, en date du 10 mai 1751, adressée à M. de la Villangevin, nous fera voir comment il avait pris la nomination de son collègue de la Corne :

" Monsieur et très honoré confrère,

" J'ai reçu fort à propos la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Québec, en date du 4 juillet 1750, par laquelle vous me donnez avis de la grande affaire que le Chapitre a contre le Séminaire de Québec, au sujet de la cure et de l'église. En conséquence j'allai à Versailles pour pressentir le Bureau de la Marine à qui je racontai de quoi il était question, quoique je n'en eusse pour lors qu'une idée fort imparfaite. L'on me dit que si l'affaire venait en France, que l'on rendrait justice au Chapitre de Québec dont on n'a point désapprouvé le procédé ; l'on a trouvé au contraire celui de messieurs du séminaire des plus extraordinaires. Il me paraît en effet fort singulier que dès l'érection l'Evêque et le Chapitre aient changé les intentions du Pape et du Roi, de leur propre mouvement et

sans être autorisés de quelques puissances. Le coup est hardi et ne fera pas honneur, à ce que je pense, à ceux qui ont agi de la sorte.

“ L'on ne peut, monsieur, que louer votre zèle, car c'est vous seul qui avait réveillé une affaire qui a été dans l'oubli jusqu'en l'année 1750. De quelque manière que les choses tournent, il faudra nécessairement que la Cour adjuge la cure de Québec au Chapitre, ou qu'elle lui donne une augmentation à ses revenus; sans quoi il ne sera jamais en état, quand tous les chanoines seront rassemblés, de faire l'office avec la décence qui convient, vu la modicité de son revenu que vous avez parfaitement fait connaître à la Cour dans les demandes que nous lui avons faites, l'année dernière. Comme elle n'est pas donnante, je suis persuadé qu'elle prendra le parti de laisser la cure au Chapitre, suivant que l'ordonnent la bulle du Pape Clément X, les lettres patentes de Sa Majesté données en conséquence, et l'acte de partage fait entre l'évêque et le Chapitre; car je regarde toutes les autres bulles, lettres patentes, etc., qui n'ont point été enregistrées, comme choses étrangères à l'affaire dont il s'agit, n'étant pas revêtues des formalités nécessaires.

“ J'ai fort approuvé la députation que vous avez faite de M. l'abbé de la Corne en France, autrement j'aurais été fort embarrassé si vous vous étiez contentés de m'envoyer les pièces et les titres, eu égard à quantité de faits et de circonstances et de manœuvres qui se sont passés, dont les écrits ne font pas de mention. M. de la Corne et M. l'abbé de Gannes m'ont mis au fait de tout; nous avons tous trois travaillé à mettre cette affaire en règle, nous avons consulté sur nos pièces et sur celles de nos adversaires. Les consultations sont toutes en notre faveur, comme vous le verrez. Après nos consultations, nous avons été en corps, MM. de Gannes, de la Corne et moi, voir le ministre à qui nous présentâmes un précis de l'affaire que nous avions

dressé en forme de mémoire avec nos titres et nos consultations qu'il eut en entier. Il nous reçut fort bien et nous promit une prompte justice, et peu coûteuse sur les remontrances que nous lui fîmes de la pauvreté de notre Chapitre. Le roi s'évoque la connaissance de tout ce qui s'est passé depuis l'érection de notre Chapitre tant de la part des Evêques que du Séminaire, et même de la dernière nomination faite par M^{sr} notre évêque à la cure ; il a nommé en conséquence sept conseillers d'Etat fort éclairés et un maître des requêtes pour rapporteurs ; l'arrêt d'évocation est rendu et signé, il y a plus de deux mois, sans qu'il nous ait été renvoyé. M. de la Corne a fait plusieurs voyages pour le retirer sans en pouvoir venir à bout. Toutes ces longueurs, après avoir consulté M. de la Porte et M. l'abbé de Gannes pour savoir d'eux s'il restait en France ou non, lui ont fait prendre le parti de repasser en Canada, eu égard à la dépense que causerait à notre Chapitre son séjour à Paris. J'ai été fâché de son départ ; c'est un fort aimable garçon qui a agi tout au mieux dans notre affaire. Il s'est donné tous les mouvements nécessaires pour tâcher de la faire terminer promptement, et en effet je crois que nous en serions venus à bout, si M. de la Porte nous eût secondés. Depuis le départ de M. de la Corne, (1) j'ai fait plusieurs voyages à Versailles pour retirer notre arrêt d'évocation rendu et signé il y a plus de deux mois. Je l'ai demandé à M. de la Porte qui n'a pas jugé à propos de me le remettre, en me disant que M. Rouillé voulait en parler à M. de Chamousset, notre rapporteur, qu'il me l'envoyerait incessamment à Paris, je suis encore à l'attendre depuis plus de trois semaines ; ce qui m'a obligé d'écrire au dit sieur de la

(1) C'est-à-dire qu'il était parti de Paris pour la Rochelle. Comme on l'a déjà vu, il fut obligé de revenir sur ses pas et il ne put jamais ensuite quitter la France pour s'en revenir dans son pays natal.

Porte, il y a plus de huit jours, sans en avoir reçu aucune réponse. Je ne sais que penser de tous ces retardements qui nous font grand tort ; car si nous avions eu notre arrêt depuis le temps qu'il est rendu, notre affaire serait prête à être jugée. Nos avocats, qui sont MM. Varlet et d'Héricour, sont prêts à travailler. Je crains fort qu'avant de rien décider ici, la Cour n'envoie à M. l'Intendant de Québec l'arrêt d'évocation pour le faire signifier à notre Chapitre et à MM. du Séminaire. MM. Lalanne et Burgurieux qui sont venus me voir me l'ont fait entendre. Cependant si cela était, on me l'aurait dit à Versailles, lorsque j'ai demandé que l'on me remît l'arrêt, ce qui m'a fait croire qu'il n'en est rien. Ces messieurs, dans la même visite, me dirent que leur dessein était de se désister de la cure de Québec. Je leur dis qu'après que je leur aurais fait signifier l'arrêt d'évocation, ils feraient telle réponse qu'ils jugeraient à propos ; mais qu'il fallait un jugement de la part de nos commissaires pour assurer l'état du Chapitre qui jusqu'à présent ne l'a pas été ; que je pensais que cette affaire ne leur ferait pas d'honneur si les juges faisaient attention à tout ce qui s'est passé. Voilà où en est notre procès.

“ Quoique ma procuration générale porte pouvoir de plaider au conseil privé du Roi et en toutes autres juridictions, je crois, Monsieur, qu'il conviendrait que le Chapitre m'en envoyât une spéciale pardevant notaire pour l'affaire présente, pour éviter des contestations que peut-être l'on ne fera pas. Je demande encore à notre Chapitre une délibération capitulaire par lequel il priera le Roi de déroger aux édits et déclarations qui défendent aux Chapitres et communautés de s'attribuer le revenu des cures qui dépendent d'eux. Notre avocat a expliqué à M. de la Corne de quelle manière devait être votre acte capitulaire ; il vous le dira à son arrivée en Canada.

“ J'ai été très content du procédé de M. de la Corne,

c'est un fort bon caractère que j'aime beaucoup ; il a agi dans notre affaire tant à Paris qu'à Versailles comme s'il y eût été élevé. Je l'ai engagé à passer à l'abbaye de Maubec en s'en retournant à la Rochelle, pour se mettre au fait des améliorations et augmentations que vous pensez que l'on peut y faire, et pour voir par lui-même la quantité de bâtiments qui en dépendent, qui nous occasionnent, tous les ans, des réparations considérables, par leur antiquité. Il vous rendra compte de tout à son arrivée dans le pays. Je n'ai pu y aller avec lui par rapport à notre procès que je ne veux pas perdre de vue et pour le jugement duquel je me donnerai tour les mouvements qui conviendront, l'ayant fort à cœur.

“ M. l'abbé de Gannes a été fort sensible à votre souvenir. Il est à présent en possession de son doyenné de St-Sauveur de Metz. Pour moi, je ne peux que vous remercier des amitiés que vous me faites dans votre lettre et de la confiance que vous paraissez avoir en moi. Vous avez raison de l'avoir, car j'ai toute ma vie eu plus à cœur les intérêts du Chapitre que les miens propres, j'en ai donné des preuves dans plusieurs occasions. Je me recommande à vos saints Sacrifices et j'ai l'honneur d'être, etc.”

M. de L'Orme avait bien raison de demander une procuration spéciale et de prévoir des contestations sur les pouvoirs dont il était déjà revêtu. M. de la Corne écrit à ce sujet à M. de Lavillangevin, le 19 juin 1751. La lettre est écrite à la Rochelle :

“ Monsieur et cher papa ⁽¹⁾,

“ Quelle consolation serait-ce pour moi si, dans la peine où je suis, je vous avais à mes côtés ; je ne serais plus si chagrin de rester une année de plus en France ;

(1) C'est toujours ainsi qu'il s'adresse au chanoine et c'est ce qui a induit en erreur l'un de nos archivistes d'autrefois et lui a fait écrire : “ Lettre de M. Lacorne à son père ! ”

je m'en consolerais bien vite. Mais malheureusement j'y resterai selon toutes les apparences et j'y resterai seul. Pourvu encore que j'aie le bonheur de gagner ou de vous contenter, je serai content et oublierai bien vite mes ennuis et mes peines. Je vous avouerai que ce n'est pas un petit ennui pour moi que de retourner à Paris pour y aller plaider, solliciter, faire la cour, etc. Ce beau pays devient en ce cas le plus affreux, le plus insupportable, le plus disgracieux qu'il y ait au monde. Dieu soit béni ! J'ai eu l'honneur de vous écrire ce printemps... je viens de le faire, il y a 7 à 8 jours par mademoiselle de Saunier ; j'informe le Chapitre du contretemps qui m'arrive à la Rochelle où je suis rendu pour m'embarquer, et ce sur le conseil de nos avocats qui m'avaient assuré que je pouvais repartir et que la procuration de M. de Lorme...était suffisante. Et d'autant plus que messieurs du Séminaire assuraient et protestaient qu'absolument il ne voulaient ni plaider, ni produire, ni paraître dans cette affaire que pour se désister. C'est à moi qu'ils l'ont dit, c'est à l'abbé de Gannes, à M. de Lorme, dans les bureaux et à tous ceux qui ont voulu l'entendre. Sans doute qu'ils voulaient dans ce temps-là faire leur jubilé, mais la grâce n'a pas été permanente. Ils me croyent embarqué. Six semaines après mon départ de Paris, ils vont trouver l'abbé de Lorme lui dire qu'ils ne le reconnaissent point pour le représentant du Chapitre, que sa procuration est vague et ancienne, qu'il faut que l'arrêt soit envoyé à l'Intendant pour le faire signifier au Chapitre et au Séminaire de Québec. Vous connaissez à ces traits ces gens dévôts qui se piquent d'une vertu distinguée, ces directeurs d'un mérite peu commun, d'une probité à l'épreuve, d'une droiture inaltérable. Les voilà. Je sais qu'ils ont craint d'abord un mémoire où toute leur belle manœuvre devait briller dans un imprimé pour être dispersé dans Paris. Mais comptez qu'ils l'auront. Il serait déjà fait si l'avocat m'avait cru ; mais jamais

je n'ai pu gagner cela sur lui. Il voulait absolument attendre que l'affaire fût commencée, l'arrêt signifié. On est obligé d'acquiescer aux sentiments de ces messieurs. Je vais donc aller reprendre la liste des protecteurs que j'ai pu avoir et que j'ai laissée à M. de Lorme. Vous savez qu'il en faut dans ce pays-là surtout aujourd'hui..... Bien des personnes m'ont dit que notre affaire était de faveur : le tout dépendra de l'impression que nos commissaires et notre rapporteur donneront au Conseil pour l'état qu'ils voudront fixer pour l'Eglise du Canada. Par le moyen de la famille Péan, nous avons grande allée auprès de trois commissaires. Madame Péan et moi avons reçu une lettre de l'oncle de M. le Mercier ⁽¹⁾ où il nous marque que si M. Daguesseau, fils de l'ancien chancelier, peut nous rendre service, de le lui marquer, qu'il est l'ami de ce monsieur qui doit passer quelque temps à une campagne qui est dans son archidiocèse, où il l'instruira de l'affaire du Chapitre, et qu'il promet réussir auprès de ce monsieur. Nota que cet oncle de M. le Mercier est archidiacre de Lizieux, très riche et très bon gentilhomme. Je lui ai fait présent de mon capot de castor. Mais c'est parce qu'il sait que je suis l'ami de M. le Mercier son neveu, qu'il m'aime à la folie. D'ailleurs il ne peut souffrir messieurs les évêques, encore moins les communautés vis-à-vis d'un Chapitre. Je voudrais que vous vissiez ce qu'il m'en a écrit à mots couverts. C'est un homme d'esprit fort savant. Il doit venir à Paris ; il ne nous sera pas d'une petite ressource. J'ai l'abbé de Termont, neveu de ma tante, aumônier chez le roi dont il est fort aimé. J'ai M. la Roche-mont, oncle de ma tante, lieutenant général des armées du roi. Ils m'ont promis de se remuer. C'est ma tante qui m'a fait faire ces connaissances en m'écrivant d'Auvergne à Paris. J'en ai plusieurs autres dont le

(1). Ce dernier officier au Canada.

détail serait long..... Je sais que messieurs du Séminaire attendent monsieur l'évêque cet automne. Ils auraient été bien charmés que cette affaire n'eût commencé qu'à son arrivée. Je doute s'ils n'ont pas gagné M. de la Porte qui ne veut pas délivrer l'arrêt d'évocation..... Je n'irai point en deux ; je prierai M. le maréchal de Noailles ⁽¹⁾ d'en écrire au ministre et il le fera. J'ai été doucement jusqu'à cette heure, car il est dangereux dans ce pays de brouiller les cartes. Au reste sitôt que nous aurons cet arrêt, nous serons sortis de leurs pattes et nous n'aurons affaire qu'au rapporteur, aux commissaires et au Conseil de Dépêche. Supposé que messieurs du Séminaire ayent allées de ce côté-là, il faudra qu'ils dressent une nouvelle batterie..... je vous ai marqué qu'on me parla d'abord de votre sortie de chez M. l'Evêque..... je n'ai eu aucune apparence que M. l'Evêque ait écrit contre nous ; j'ai été de tous côtés et je ne crois pas qu'il l'ait fait. Je vous ai marqué que messieurs du Séminaire ne sont guère reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour eux ; j'en ai des preuves et je ne parle pas en l'air..... j'attends avec impatience la réponse de ma consulte que je fais à Paris ; car si les avocats me marquent que je puis embarquer sans que nos affaires en souffrent... j'embarque avec joie et aussi le plaisir de vous embrasser...

“ Je suis, mon cher papa, avec un tendre et respectueux attachement, votre très humble et très obéissant serviteur,

“ LACORNE.”

Le 21 juin 1751, M. de la Corne raconte au long le voyage qu'il avait fait à Maubec avant de se rendre à la Rochelle. Je ne citerai que quelques passages de sa lettre au Chapitre :

“ Mon départ fut quelques jours après les fêtes de

(1) Dans une autre lettre M. de la Corne dit que le Maréchal et M. de Gèvres sont les protecteurs du Chapitre, grâce à la recommandation et à l'influence de M. de la Jonquièrre.

Pâques. J'ai acheté un cheval, une selle et des bottes, étant obligé de passer par des chemins de traverse où il n'y a ni carrosse, ni messenger. Il me fallut prendre un guide pour m'y conduire. C'est un pays affreux pour les chemins que six mois de pluies consécutifs avaient rendus impraticables, au point que je fus obligé deux fois d'envoyer chercher du monde pour tirer mon cheval du borbier. Je lui ai ruiné les jambes. Il m'a cependant rendu à la Rochelle. Je n'en ai presque rien retiré. Il est malheureux pour nous que cette abbaye soit si éloignée des villes et que les denrées n'aient point de débouché. Elle nous donnerait au moins moitié plus. Nous avons trente-deux étangs superbes, le poisson y est excellent. Le fermier a vendu pendant mon séjour à Maubec le poisson d'un seul étang, dont la vente est montée à environ 300 l; on a tiré de cet étang deux cent cinquante douzaines de carpes, vendu à 12 l la douzaine; la douzaine consiste à 21 poissons, et on donne par dessus le marché les brochets, les tanches et autres poissons qui sont un objet considérable, car les brochets pèsent jusqu'à 20 l pièce Nous avons environ 3 à 4 lieues de bois en différents cantons. (suit l'énumération). Voilà, messieurs, à peu près la quantité de bois que nous avons à Maubec. La plus grande partie de ces taillis étaient, il y a douze ans, en bois de haute futaie. Il est étonnant et incompréhensible que le Chapitre n'en ait pas retiré des sommes. L'abbé de Lorme m'a dit que messieurs des eaux et forêts avaient malgré lui fait à leur tête et nous avaient fait grand tort. Il est aisé de comprendre combien le Chapitre a été lésé..... Le jardin a été entouré de murailles de 7 à 8 pieds de haut. On a appuyé cette muraille sur la surface de la terre; elle tombe par morceaux. C'est, dit-on, M. de Latour qui a fait faire ce bel ouvrage à nos dépens.

“Il a encore fait faire un inventaire de nos archives avec des traductions des anciennes pièces gauloises, qui

nous a coûté bien de l'argent, et tout cela est fait à la diable, rien n'est juste, nous avons été dupés. Le revenu de notre abbaye consiste donc dans les bois... dans les étangs, dans les dîmes, dans la rente des terres, dont une partie est à... rente foncière, une autre donnée en pacage, cette dernière est le terrain des environs de l'abbaye... je crois que c'est M. de Lorme qui a fait ces concessions... Nous n'avons pas une bête à cornes à Maubec, (1)... Les lieux chartraux sont presque tous détruits... on a réservé seulement un grand appartement pour y loger les foins, etc., du fermier. On a réservé aussi l'appartement qui servait autrefois à l'abbé, qui consiste en une aile où loge au premier M. de Lorme; les gardes sont au-dessous... Il y a encore un corps de logis... où est logé le fermier dans un bout et le curé dans l'autre... Nous avons 4 moulins qui ne manquent presque jamais d'eau; le revenu d'un est affecté pour les pauvres d'un hôpital qui était à

(1) Elles étaient mortes! M. De L'Orme avait écrit en 1748: "Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est la mortalité générale des bêtes à cornes qui rend déserts les lieux où elle passe. Cette mortalité a été universelle en Angleterre, en Hollande... Nous l'avons actuellement dans le Berry. M. le marquis de Lanionne, voisin de notre abbaye, a perdu 300 bêtes à cornes; un autre seigneur de nos voisins en a perdu pour 50 mille francs; notre fermier nommé Marcel pour 6 à 7 mille livres; notre paroisse de Neuillay est dans le même cas. Il n'y a que notre paroisse de Maubec qui ne soit pas attaquée du fléau..." Le 1er mai 1749, il écrit: "Les malheurs que je craignais l'année dernière sont arrivés dans nos paroisses de Maubec et de Neuillay; c'est la mortalité générale des bœufs et des vaches qui cause un si grand dommage que je crains fort que la plupart des terres ne deviennent désertes... en effet, les paysans ne peuvent plus labourer faute de bœufs... Il ne faut pas que vous soyez surpris si dans la suite les fermiers et seigneurs ne payent pas aussi exactement que par le passé... Nous avons eu un sous-fermier de notre abbaye qui avait affermé la dime, qui n'a rien recueilli, parce que l'on n'avait pas pu semer, faute de bœufs..."

Maubec et que l'évêque a transféré ailleurs... Il y a bien des ouvrages faits superficiellement ; mais ça été pour épargner, savoir si c'est une épargne ; mais celui qui dépense craint toujours qu'en ne gronde et qu'on ne le trouve mauvais. Car, je vous le répète, M. de Lorme me parait incapable de faire tort au Chapitre ; c'est un homme rempli de droiture et qui a cherché toujours le plus grand bien du corps ; on peut lui rendre cette justice."

(A suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

MGR DE LAUBERIVIERE

(Suite et fin)

Oraison funèbre de Messire François Louis Pourroy de Lauberivière, conseiller du Roy en ses Conseils et cinquième évêque de Québec, prononcée en la cathédrale le 26 août 1740, jour de ses obsèques.

SECONDE PARTIE

St Paul dans ses Epitres prend le titre de père des fidèles qu'il appelle ses enfans : il dit qu'il souffre pour eux les douleurs de l'enfantement, qu'il les a engendrés à J. C. par son évangile, qu'il a pour eux des entrailles de père, qu'il donne aux faibles et aux néophytes le lait de l'évangile et qu'à l'égard des chrétiens parfaits, qui ont besoin d'une nourriture plus solide, il leur distribue et leur rompt le pain de l'évangile. Voilà en peu de mots ce que doit être un prélat. Il doit avoir du zèle pour les fidèles, dont il est le père et le pasteur.

Mais ce zèle ne doit pas être un zèle amer, un zèle outré, un zèle impétueux, un zèle trop ardent qui brûle au lieu d'échauffer, qui afflige au lieu de consoler, qui augmente la maladie au lieu de guérir le malade, qui aigrisse le mal au lieu de l'adoucir, qui détruit et renverse tout au lieu d'édifier. Ce ne doit pas être un zèle semblable à celui du prince des apôtres, lorsqu'il demandait à J. C. de faire descendre le feu du ciel pour réduire en cendre la ville de Samarie qui luy fermait ses portes. Ce doit être un zèle éclairé, selon la science, un zèle doux et pacifique qui soit semblable à la charité d'un Dieu pour nous : un zèle fort et courageux que l'ignorance et l'endurcissement du pécheur ne puissent point rebuter : un zèle prudent et sage qui en ménageant le pécheur luy fait employer toutes sortes de moyens pour le gagner à Dieu ; un zèle universel qui embrasse tout, qui entreprenne tout, qui reçoive avec une égale charité le grand et le petit, le scavant et l'ignorant, le riche et le pauvre parce qu'il est également le père et le pasteur de tous. Desjà vous me prevenez, M., et je m'aperçois que vous vous retracez le caractère du prélat que la mort, cet impitoyable tyran de la nature, vient de nous enlever. Il s'était formé sur le modèle de J. C. le premier et le prince des pasteurs, qui nous a aimés comme ses enfans, qui a enseigné à tous les pasteurs de courir après la brebis égarée et de la porter sur ses épaules pour la ramener au troupeau et qui semble avoir fait sa principale fonction de rechercher les pécheurs, et de converser avec eux, afin d'avoir lieu de les gagner à l'évangile, et qui n'a reçu de son père d'autre mission sinon de courir après les brebis dispersées de la maison d'Israël pour les rassembler toutes en un mesme lieu et sous un mesme pasteur. Notre prélat nouveau devait-être un pasteur rempli de zèle et de charité, qui se proposait de marcher sur les traces des apôtres, et qui semblable à l'apôtre des gentils devait s'accommoder à tout

le monde et se faire tout à tous pour les gagner à J. C. Il était ce serviteur dont parle Isaïe qui n'eut pas écrasé le roseau déjà brisé, et qui n'eut pas éteint le lin qui fume encore. Cependant son zèle quoique doux et pacifique était si étendu qu'il eut voulu voler jusqu'aux extrémités du monde pour y annoncer l'évangile à tant de peuples différens qui ne connaissent point Dieu. En effet, combien de fois n'a-t-il pas témoigné son zèle pour aller travailler à la conversion des idolâtres, à l'exemple de tant de fervents missionnaires qui sont dans le Levant. De si heureuses dispositions ne semblaient-elles pas le rendre digne de l'épiscopat, et nous faire voir en sa personne le zèle et la charité d'un apôtre ?

On luy propose cet évesché : d'abord il refuse de l'accepter. Cependant comme il apprend que c'est un champ vaste qui peut fournir une moisson abondante pour contenter son zèle et pour luy donner lieu de fournir une noble carrière dans les travaux apostoliques, il n'en faut pas d'avantage pour luy faire accepter. Bien différent de ceux qui recherchent de gros bénéfices dans la seule veüe de mener une vie tranquille et oisive, et qui, inutiles le plus souvent à l'église, ne cherchent qu'à se faire un thrésor du prix des péchés, s'enrichir des dons et des oblations des fidèles, et s'engrainer de la substance des pauvres et du patrimoine de J. C. Bien différent de ces amans intéressés qui recherchent dans l'église une épouse qui soit richement dotée, afin d'avoir lieu de contenter leur cupidité et fournir à mille dépenses superflues, tandis qu'ils méprisent celle qui est pauvre et qui ne peut faire vivre dans les délices un bénéficié. Notre prélat scait que cet évesché est d'un très modique revenu, qu'il y a beaucoup à souffrir et à travailler, et qu'il est du nombre de ces diocèses dont parloit St Paul lorsqu'il disoit que celui qui désire l'épiscopat souhaite un état de perfection, d'autant qu'autrefois la prélature et le mar-

tyre étoient si bien unis ensemble, que l'un étoit une suite et comme une récompense de l'autre. Notre prélat sçait que c'est un diocèse immense dans son étendue qu'on lui propose d'accepter, dont on ne connoît point les bornes et les limites ; c'est pourquoy s'il s'empresse de traverser les mers ce n'est point pour voir mettre sur sa teste une mitre précieuse enrichie de perles et de diamans réhaussée par l'éclat de l'or et de l'argent ; non, non il sçait que cette église naissante n'est point le jardin de l'épouse où l'on trouve les délices et l'abondance : il sçait que c'est un champ nouvellement défriché qui promet une abondante moisson aux ouvriers évangéliques et qui est encore hérissé de ronces et d'épines ; il sçait que c'est la vigne du père de famille où il est nécessaire d'avoir un grand nombre d'ouvriers pour la cultiver ; il sçait que s'il y a un grand nombre de françois qui l'habitent malgré ses frimats et la rigueur de son climat, il y a un plus grand nombre d'idolâtres qui ne connoissent point Dieu. Voilà ce qui anime le zèle de notre Prélat ; voilà ce qui luy fait quitter son pays, sa parenté, renoncer aux espérances flatteuses qu'il pouvoit prétendre en Europe, et s'embarquer sur mer pour venir dans ce diocèse sans être épouvanté d'une périlleuse navigation. Ayant été jugé digne de l'épiscopat, quelque mitre que l'Europe luy eut offerte, elle auroit sans doute été plus riche que celle-cy mais peut-être n'y en auroit-il point eu de plus convenable à sa piété et à son zèle que celle du Canada.

Mais pour vous donner des preuves du zèle de notre pasteur, quelle charité n'a-t-il pas fait paroître dans le vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué, en visitant, en consolant, en assistant les malades dont le nombre augmentoit chaque jour, jusqu'à les confesser, leur administrer les sacremens, sans avoir égard à la délicatesse de son tempérament et la foiblesse de sa complexion. Ne sembloit-il pas voir en luy un Charles Borromée dans la peste dont fut affligée Milan. En vain

plusieurs fois les officiers et passagers de distinction sur le vaisseau luy firent-ils des reproches de ce qu'il s'exposait à la contagion : en vain voulut-on l'engager de modérer son zèle, en lui remontrant qu'il devoit ménager sa santé, et se conserver pour un diocèse qui avoit besoin d'un évêque, Rien n'étoit capable de mettre des bornes à son zèle. Il est enfin péri ce zélé Prélat, et en sa personne nous perdons un père et un pasteur qui est devenu la victime de son zèle et de sa charité de sorte qu'on peut dire à sa gloire qu'en peu de temps il a fourni une grande et noble carrière : *consummatus in brevi enplevit tempora multa*. Semblable à Moïse qui meurt à la veüe de la terre promise, il n'est pas plus tôt entré dans ce diocèse que tout-à-coup la mort nous l'enlève, sans nous donner le temps de l'avoir connu. S'il périt ainsy, ce n'est point l'effet du hazard, ny d'aucun évènement naturel, c'est un ordre secret de la providence qui l'avoit ainsy ordonné : *Mortuus est Moyses servus Domini in terrâ Moab, jubente Domino*. Cette triste pompe, qui accompagne cette cérémonie funèbre, ce temple et ces ministres en deuil, ce chant lugubre, la multitude de ces tristes flambeaux, les ordres de cette ville rassemblés, cette compagnie auguste de sénateurs qui ne rendent dans ce temple que pour des sujets extraordinaires de tristesse où de joye, à la teste desquels j'aperçois le héros de cette Nouvelle-France et le ministre de Thémis, moy-mesme qui parois dans cette chaire, interrompant le plus auguste de nos mystères pour vous prononcer un éloge funèbre ; tout cela M...., vous annonce assez la douleur de l'église d'avoir perdu son époux, les regrets que nous devons avoir d'avoir perdu un père et un pasteur si aimable et l'obligation où nous en sommes de prier Dieu pour le soulagement de son âme. Moïse ce serviteur de Dieu est mort par l'ordre du Seigneur, et tout Israël doit s'assembler pour en porter le deuil : *Mortuus est Moyses Domini in terrâ Moab, jubente Domino, fleverunt que eum filii*

Israel triginti diebus. Nous n'avons pas eu la consolation de le voir dans ce temple auguste, revêtu de ses ornemens de pontife, pour sacrifier sur cet autel ; nous ne l'avons point vu bénir son peuple dans le sacrifice ; nous n'avons point entendu la voix de notre pasteur nous instruisant de cette chaire ; à peine ce nouveau Prélat est-il entré dans ce diocèse que la providence semblait luy avoir destiné qu'il meurt comme un autre Moïse à la veüe de la terre promise. Moïse ce serviteur de Dieu est mort par l'ordre du Seigneur et tout Israël doit s'assembler pour en porter le deuil et pour en témoigner sa douleur. *Mortuus est Moyses servus Domini in terra Moab jubente Domino, fleruntque eum filii Israel triginta diebus.* Il est rapporté aux actes des apôtres que St Paul disant adieu aux fidèles d'Ephèse, ils se mirent tous à pleurer et à fondre en larmes en l'embrassant parce qu'il venoit de leur annoncer qu'ils ne le reverroient plus. *Magnus autem fletus factus est omnium, et præcumbentes super colum Pauli osculabantur dolentes maxime in verbo quod discerat, quia amplius faciem ejus non essent visuri.* Ainsy, M., à l'imitation des fidèles d'Ephèse pourrions-nous refuser nos justes larmes sur la perte d'un père et d'un pasteur que le ciel nous avoit donné, et qui devoit faire notre joye et notre consolation. Hélas ! nous ne le reverrons plus, la mort nous l'a enlevé. Dieu l'a voulu retirer de ce monde parce que nous n'étions pas dignes de le posséder. *Moïse ce serviteur de Dieu est mort par l'ordre du Seigneur. Mortuus est Moyses servus Domini in terra Moab, jubente Domino.* C'est à nous qui restons édifiés et embaumés par l'odeur de ses vertus de nous sanctifier sur l'exemple du pasteur, afin que le père et les enfans, le pasteur et le troupeau, soient un jour réunis dans le ciel. (Dixi).

LA FAMILLE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

La famille Adhémar est très ancienne.

Aimar Adhémar, évêque du Puy, et son frère Guillaume-Hugues de Monteil prirent part à la première croisade.

Le nom d'Adhémar a été porté par plusieurs souches qui paraissent avoir une origine commune et qui ont produit un grand nombre de branches, dont quelques-unes ont écrit alternativement Azémar, Adémar et Adhémar.

Une des principales branches de la famille Adhémar, posséda pendant plusieurs siècles les seigneuries de Monteil et de Grignan en Dauphiné. Elle joignit à son nom celui de ses possessions, et s'appela *Mons* ou *Montilium Adhemari*, en français *Monteil-Adhémar*, et par contraction Montélimart, aujourd'hui ville importante et chef-lieu d'arrondissement de la Drôme. En 1383, le Pape Clément VII acquit la souveraineté de Montélimart, et céda en échange le fief de Crillon ; mais, en 1446, le dauphin, depuis Louis XI, la réunit irrévocablement à la couronne.

“ La terre de Grignan fut érigée en comté par Henri II, en juin 1558, pour Adhémar de Monteil, qui avait été gouverneur de Marseille et lieutenant-général du Lyonnais. Mais il mourut l'année suivante, et avec lui s'éteignit la branche aînée de sa famille. Tous ses biens passèrent alors à Gaspard de Castellane, fils de sa sœur Blanche Adhémar, qui releva le nom et le titre de comte de Grignan, et forma la famille Adhémar de Grignan (issue des Castellane), dont un des derniers rejetons fut François Adhémar, comte de Grignan, ⁽¹⁾

(1) Le comte de Grignan essaya de se faire nommer gouverneur de la Nouvelle-France.

lieutenant-général en Provence, chevalier des ordres du roi, qui épousa en troisième nocces, le 27 janvier 1669, Françoise-Marguerite de Sévigné, fille de la marquise de Sévigné, célèbres toutes deux par le recueil de leurs lettres. Le marquis et le comte de Grignan, issus de cette union, moururent sans postérité, l'un en 1704, l'autre en 1714. Avec eux s'éteignirent les Castellane-Adhémar de Grignan.

Plusieurs branches de la famille Adhémar se sont perpétuées jusqu'à nos jours, entre autre celle d'Adhémar de Lantagnac.

Pierre Adhémar de Lantagnac fut nommé par le roi commandant de la ville et forteresse de Menton, et gouverneur de cette ville pour le prince de Monaco en 1707. Il avait épousé Anne de Rigaud de Vaudreuil, fille de Jean-Louis de Rigaud, seigneur et baron d'Aurillac et de Vaudreuil, et de Marie de Castel Verdun. Elle était la sœur de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Louis-Antoine Adhémar de Lantagnac, leur fils, né le 3 octobre 1702, capitaine-lieutenant de la compagnie franche de Monaco en 1728, gouverneur de la ville et forteresse de Menton, mourut le 15 décembre 1759. Il avait épousé, le 16 février 1729, Françoise, fille d'Eustache de Voisines et de Marie-Françoise Alexandre. Ils eurent plusieurs enfants.

Pierre-Antoine-Alexandre Adhémar de Lantagnac, celui qui continua la lignée, naquit le 25 octobre 1730. Il succéda à son père, en 1764, dans la charge de gouverneur de Menton, et d'adjoint au gouverneur-général de la principauté de Monaco. De son mariage avec Rose Daniel il eut plusieurs enfants dont un devint maréchal de camp ⁽¹⁾.

Jean-Antoine-Camille-Charles, comte d'Adhémar, fils

⁽¹⁾ Un autre, Pierre-Antoine, s'établit à Saint-Domingue. Le 25 novembre 1786, il faisait enregistrer ses titres de noblesse devant le Conseil Supérieur de Saint-Domingue.

du précédent, né le 9 février 1779, fut officier dans les gardes du corps du Roi. De son mariage avec Marie-Anne Forneri, il eut un fils :

Abdomar-Alexandre-Joseph-Maurice, comte d'Adhémar de Lantagnac, né à Menton, le 15 avril 1807. Il entra dans l'armée. Marié, le 9 février 1833, à Rebecca-Marie Duff, fille d'Alexandre-Samuel Duff ⁽¹⁾, elle lui donna un fils :

Abdomar-Alexandre-Maurice-Eugène-William, comte d'Adhémar de Lantagnac, né à Tours, le 8 février 1834. Il entra dans la marine et parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Il épousa à Boulogne, le 6 juillet 1870, Fernande-Marie-Louise-Caroline-Madeleine, fille du baron Mariani, ancien député, et chambellan honoraire de Napoléon III.

Armes des Adhémar de Lantagnac : *d'or à trois bandes d'azur*. Couronne de comte. Cimier : Un lion d'or, issant et portant une lance avec banderole dont la légende est : *Lancea Sacra*. Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs* ⁽²⁾.

GASPARD ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Gaspard Adhémar de Lantagnac, qui passa dans la Nouvelle-France en 1712, était le fils de Antoine Adhémar, chevalier, seigneur de Lantagnac, gouverneur de Menton, commandant les troupes de Sa Majesté, et de illustrissime dame de Touchy.

Il se trouvait le neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Le 30 mai 1713, il obtenait une expectative d'enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

(1) Cousin de lord Fife.

(2) On trouvera une notice sur la famille Adhémar dans l'*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive pour 1869. Le baron de Coston a aussi publié une brochure intitulée : *Notice historique sur Château-neuf de Mazenc, et existe-t-il encore des Adhémar de Monteil ?*

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivent au ministre Pontchartrain :

“ Nous avons l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que le sieur de Lantagnac, neveu du sieur marquis de Vaudreuil, auquel Sa Majesté a accordé une expectative d'enseigne est un homme fait de la plus grande taille et âgé de trente ans ; il ne lui manque que du bien pour être à la tête d'un régiment, ayant servi pendant 10 ans dans la maison du Roi ; nous vous supplions, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui accorder au moins une lieutenance de compagnie que nous sommes persuadés qu'il aurait obtenu l'année dernière s'il avait eu l'honneur de vous être présenté avant son départ de France, et nous vous en serons très obligés.” (1)

M. de Vaudreuil demandait pour son neveu une lieutenance de compagnie. Il obtint une enseigne en pied. Son brevet est en date du 1^{er} juillet 1715.

Ce n'est que l'année suivante, le 27 avril 1716, que M. de Lantagnac fut promu lieutenant.

Un mémoire non signé de 1716 adressé au comte de Toulouse dit de M. de Lantagnac :

“ Le sieur de Lantagnac est neveu du marquis de Vaudreuil et sert le Roi depuis quinze ou seize ans avec distinction ; il y en a quatre qu'il est en Canada.”

Le gouverneur de Vaudreuil essaya en 1717 de faire obtenir à M. de Lantagnac le commandement d'une compagnie. Il écrivait au Conseil de Marine le 31 octobre 1717 :

“ Le sieur de Courtemanche, capitaine de compagnie, qui commandait à Labrador, mourut à la fin du mois de juin dernier. Le Conseil m'ayant fait l'honneur de me marquer qu'il sera toujours disposé à me faire plaisir, j'ose me flatter qu'il ne me refusera pas de m'accorder comme une grâce la compagnie du feu sieur de

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 34, c. 11.

Courtemanche pour le sieur Adhémar de Lantagnac, lieutenant, âgé de trente-cinq ans. Il est mon neveu ; il sert en ce pays depuis plusieurs années et il a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d'Adhémar d'où sortent les comtes de Grignan, et M. le prince de Monaco prend beaucoup d'intérêt en ce qui le regarde (1)."

Le roi ne se rendit pas à la demande de M. de Vaudreuil puisque le 5 juillet 1818, il accordait à M. de Saint-Ours la compagnie vacante de M. de Courtemanche.

En 1721, M. de Lantagnac recevait l'ordre d'aller servir à l'île Royale.

L'année suivante, il obtenait un congé pour passer en France.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de Marine le 17 octobre 1722 :

" Nous avons remis nos paquets au sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes à l'île Royale, neveu du sieur de Vaudreuil, qui passe en France sur le *Chameau* avec congé.

" Nous supplions le Conseil de lui accorder une compagnie vacante par la mort du comte d'Agrain et du sieur de Rouville (2)."

Le prince de Monaco s'intéressa beaucoup à l'avancement de M. de Lantagnac. Le 23 janvier 1726, le Conseil de Marine lui faisait écrire qu'il ferait ce qui dépendait de lui pour procurer son avancement.

Le 30 avril de la même année, le Conseil de Marine écrivait de nouveau au prince de Monaco pour l'informer qu'il avait proposé l'avancement de M. de Lantagnac.

En mai 1726, M. de Lantagnac était nommé capitaine d'une des compagnies du détachement de la marine.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 44, c. 11.

En 1727, la marquise de Vaudreuil écrivait au ministre de Maurepas lui demandant la place de commandant du Détroit pour M. de Lantagnac :

“ Comme il est revenu à la marquise de Vaudreuil que vous ôtiez à M. de Tonti le commandement du Détroit, elle prend la liberté de vous le demander pour M. Adhémar de Lantagnac, petit neveu de feu son mari, dont la naissance vous est connue, d'un caractère doux et liant, tel qu'il convient pour bien remplir ce poste, en lui accordant cette grâce, vous le mettez en état de pouvoir élever une nombreuse famille dont il est chargé. La marquise de Vaudreuil sait que vous aimez à faire du bien aux personnes de condition ; elle et ses enfants auront une reconnaissance infinie, Monseigneur, de celui que vous aurez la bonté de faire à M. de Lantagnac.” (1)

En 1728, M. de Lantagnac demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie dans les environs de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et ordonna d'accorder passage à ses ouvriers.

Le 25 octobre 1729, MM. de Beaubarnois et Hocquart écrivent au ministre de Maurepas :

“ Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera (2).”

En 1731, M. de Lantagnac essaya de se faire donner la majorité des troupes et de se faire nommer chevalier de Saint-Louis.

Nous le voyons demander la croix de Saint-Louis encore l'année suivante, puis en 1733, en 1734, en 1735.

(1) Correspondance générale, vol. 49, folio 346.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 51, c. 11.

M. de Lantagnac, évidemment, était de l'opinion de son oncle, M. de Vaudreuil, qu'il ne faut jamais se lasser de solliciter.

Enfin, en avril 1742, M. de Lantagnac obtenait la croix de Saint-Louis qu'il sollicitait depuis onze ans.

Le 6 mars 1748, M. de Lantagnac était nommé à la majorité de Montréal.

Une année plus tard, le 23 mai 1749, le baron de Longueuil ayant été appelé au gouvernement de Montréal, M. de Lantagnac lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi.

A la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certainement remplacé au gouvernement de Montréal.

Le 17 mars 1756, le président du Conseil de Marine écrivait au gouverneur de Vaudreuil qu'il n'avait pas jugé à propos de nommer encore au gouvernement de Montréal un successeur à M. de Longueuil, décédé. " Si M. de Lantagnac, lieutenant de roi à Montréal, est trop vieux pour s'occuper des détails du gouvernement en attendant la nomination d'un titulaire, écrivait-il, faites remplir cette charge par M. d'Ailleboust, lieutenant de roi aux Trois-Rivières."

M. de Lantagnac mourut à Montréal le 7 novembre 1756.

M. de Lantagnac avait épousé, à Québec, le 7 mars 1720, Marie-Geneviève Martin de Lino, fille de Mathieu Martin de Lino, premier conseiller au Conseil Supérieur, et de Catherine Nolan.

Mademoiselle de Lino n'appartenait pas à la noblesse quoique sa famille fut de la plus haute respectabilité. Aussi le gouverneur de Vaudreuil s'opposa beaucoup au mariage de son neveu avec elle. Monseigneur de Saint-Vallier ne trouvant pas les raisons du gouverneur suffisantes, passa outre et maria les fiancés. M. de Vaudreuil fit une grande colère et se plaignit de l'évêque au roi. Celui-ci, le 14 juin 1721, fit écrire, par le Conseil

d'Etat, une lettre très raide à l'évêque de Québec. Il l'informait en même temps que sans l'intercession de son oncle, M. de Vaudreuil, il aurait cassé M. de Lantagnac de son grade. Pour le punir, il donnait ordre de le faire passer à l'île Royale.

Madame de Lantagnac mourut à Chambly le 29 janvier 1738, à l'âge de 39 ans.

Enfants :

I.

CATHERINE-IGNACE ADHÉMAR DE
LANTAGNAC

Née à Québec, le 28 mai 1721.

Elle suivit les cours du couvent des Ursulines de Québec.

Nous ignorons ce qu'elle devint.

II

MARIE-ANNE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec, le 14 juin 1722.

Mariée, à Québec, le 28 novembre 1741, à Augustin-Antoine de La Barre, écuyer, seigneur du Jardin, officier dans les troupes, fils d'Antoine de la Barre, écuyer, seigneur du Jardin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne Capon, de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye.

(La fin dans la prochaine livraison)

RÉPONSE

M. de Croizille (XIV, VIII, 1293).— En 1748, M. de Croizille eut la croix de St-Louis. Il était alors capitaine d'une compagnie en Canada. Il mourut en 1751 et le fameux Vergor, vint de l'Acadie le remplacer.

La famille de M. de Croizille, était originaire du Languedoc. Nous avons relevé ce qui suit : ⁽¹⁾

I. Jacques de Villeneuve, seigneur de la Croizille épousa 1^o le 24 avril 1559, *Marie de Voisins*, et 2^o *Antoinette de Villeneuve*. Du premier mariage vint :

II. Jean-Honoré, marié le 9 avril 1589 à *Françoise de Villeneuve*, qui eut :

III. Barthélemy, qui prit pour femme, le 26 septembre 1619, *Claire du Buisson*, dont :

IV. Jean, qui contracta alliance, le 17 janvier 1660, avec *Germaine de Villeneuve*, et laissa :

V. *Guillaume*, qui de son union, le 10 mai 1686, à *Anne de Montesquiou*, fille d'Alexandre, seigneur et baron d'Auriac et de Marguerite de Castelnau, eut :

VI. Gaspard de Villeneuve, Ecuyer, Seigneur de la Croizille et de St-Sernin, né le 12 mai 1687, qui épousa le 21 novembre 1719, *Marie-Louise de Rigaud*, née le 23 juin 1701, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Vaudreuil, et de Louise-Elisabeth de Joibert, dont entr'autres enfants :

I. Louise-Charlotte née le 26 septembre 1724.

Armes : De gueules, à une épée d'argent posée en bande, la pointe en bas.

(1) *Armorial Général de France*, Reg. I, 2^e partie, page 640.

QUESTIONS

1299.—Quand a été ouvert le pénitencier de Saint-Vincent de Paul ? Avant son établissement, où enfermait-on les forçats ?

POLICE.

1300.—N'a-t-il pas existé un hospice de charité au commencement de la colonie à l'endroit où s'élève aujourd'hui le palais de justice de Québec ? Il me semble qu'avant la construction du monastère des Récollets en cet endroit il y avait un hospice quelconque.

QUÉBEC.

1301.—Je vois qu'en 1855 un artiste au daguerréotype de Québec, M. Dorion, obtint, à l'aide de son procédé, une vue fidèle de la corvette française *La Capricieuse* se balançant dans le port de Québec. Où trouverais-je une photographie de ce daguerréotype ?

PHOTO.

1302.—Un Canadien du nom de Henry Black meure à Jedburg, Ecosse, le 10 décembre 1844. N'est-ce pas celui qui eut un célèbre chantier de construction à Québec et qui fut député à la Chambre d'Assemblée ?

PAT.

1303.—Nous lisons dans le *Canadien* du 27 janvier 1845 que notre peintre Plamondon possédait un original de Nicolas Poussin. Où sont aujourd'hui les principales peintures du peintre Plamondon, et en particulier celle de Poussin ?

A. G.

VIENT DE PARAITRE

Histoire de L'Acadie
Province de Québec

— PAR —

L'abbé S.-A. Moreau, Ptre

Curé de St Jacques-le-Mineur.

—
Orné de plusieurs belles gravures

—
Prix : \$1.00 l'exemplaire
(Franco . \$1.15)

—
En vente chez J.-P. Garneau, libraire, rue de la Fabrique, Québec ; Cadieux & Derome, libraires, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger & Frères, libraires, rue Notre-Dame, Montréal, et chez l'auteur, Saint-Jacques-le-Mineur.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

— DU —

Clergé canadien-français

Par L'ABBÉ J.-B.-A. ALLAIRE

LES CONTEMPORAINS

Un volume de in-8 de 632 pages en petits caractères et illustré de 412 portraits; *édition de luxe.*

M. l'abbé J.-B.-A. Allaire, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, s'est révélé au public canadien comme un chercheur averti dans sa belle "Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu", où il a su joindre toutes les qualités d'un historien impartial et clairvoyant à une documentation aussi sûre qu'étendue.

Un semblable commencement ne pouvait être sans lendemain, et M. l'abbé Allaire n'est pas de ceux qui se reposent indolemment sur les lauriers conquis. Le voici donc qui nous arrive aujourd'hui avec un "Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français."

Il y a là, réunis dans un volume de quelque six cents pages, 3,600 notices biographiques. Tous les évêques et prêtres canadiens-français, en quelque pays qu'ils vivent, tous les prêtres français qui travaillent au milieu de nous et même un bon nombre de ceux qui n'ont fait pour ainsi dire que passer dans la province de Québec, y ont leur histoire abrégée.

Prix: \$2.00 (broché)

S'adresser à l'auteur, à St-Thomas d'Aquin.